

Droits familiaux : accord signé par 4 Organisations Syndicales...

Des droits statutaires supprimés, une avancée ???

Le projet d'accord Droits Familiaux a été signé par la CFE-CGC, la CFDT, la CGT et la CFTC. Cet accord entrera en vigueur dès janvier 2018 pour certaines mesures et en janvier 2019 pour d'autres.

Le statut, rien que le Statut ! Ou presque...

Les agents des IEG bénéficient du statut des IEG qui est notre convention collective issue de la loi de nationalisation.

Depuis, celui-ci a été maintes fois attaqué par les pouvoirs publics, par les employeurs, par certains députés en manque d'audience, par différents acteurs de la sphère publics soutenus par des médias colportant des fausses vérités et tentant de faire passer les agents des IEG pour des nantis. À cette liste, vient s'ajouter...des organisations syndicales qui par leur signature donnent leur bénédiction à des suppressions de droits statutaires et donc à la modification du statut !

Le slogan : le statut, rien que le statut, porté fut un temps par certains, semble bien désuet au vu de leur signature...

Pour FO, nous affirmons que notre statut est moderne et a permis à EDF de prospérer et de se développer. Bien entendu la société évoluant, il est peut être nécessaire de le faire évoluer.

Pour FO « évoluer » ne correspond pas à supprimer des droits ! Mais à créer des droits nouveaux !

Concernant les droits familiaux les reculs sont nombreux et d'autant plus pour les femmes, les « mères de famille », alors que l'entreprise se dit à la pointe en termes d'égalité professionnelle, les employeurs leur suppriment des droits !

Cadeaux de Noël

Pour FO, lorsqu'un accord est soumis à la signature, notre position est simple : s'il apporte du « plus » au personnel, nous signons, si ce n'est pas le cas nous ne signons pas.

Cet accord, suite à la consultation de nos structures, entérinait des reculs évidents en termes de droits, et FO a donc annoncé qu'il ne signerait pas.

Après avoir obtenu le report de délai de signature, pour une raison qui nous interroge, 4 organisations syndicales ont signé cet accord. La période de Noël approchant, celles-ci ont probablement voulu **faire un beau cadeau à la Direction en attendant peut-être quelque chose en retour...**

Le personnel saura apprécier dès 2018 et en 2019, à sa juste valeur ce cadeau empoisonné.